മാരുമാരു



രാധ്യാവ

Nombre de membres en exercice : 85 Nombre de membres présents : 62

Nombre de membres ayant

donné pouvoir : 5

Nombre de membres excusés : 4 Nombre de membres absents : 14

Date de convocation : 17 Mai 2019

Visa du contrôle de légalité du :

27 MAI 2019 Affichée le :

28 MAI 2019

2 - Urbanisme

2.1 - Documents d'urbanisme

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNAUTE DE COMMUNES INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Extrait du Registre des Décision et Délibérations

Conseil Communautaire ഇരുള്ളതു

Séance du Jeudi 23 Mai 2019 à 20h30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois mai à vingt heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau », dûment convoqué par courrier en date du dix-sept mai deux mille dix-neuf par M. Marc ANDREU SABATER, Président, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Objet : Avis de l'Intercom de la Vire au Noireau sur le PLUi (secteur Ouest) de Pré Bocage Intercom

			Excusés		
Noms des Conseillers	Présents	* Représenté(e) par : (Nom du consellier suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	Absents
CONDE-EN-NORMANDIE			1		
M. Xavier ANCKAERT	ж				
Mme Nathalle BOUILLARD			X : Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Catherine CAILLY	×				
M. Pascal DALIGAULT	ж				
Mme Valérie DESQUESNE	×				
M. Jean ELISABETH	ж				
Mme Najat LEMERAY	×				
M. Pascal VASTHIER					х

		Excusés					
Noms des Conselliers	Présents	* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-8)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	Absente		
LA VILLETTE			3				
M. Daniel BREARD	×						
PERIGNY							
Mme Christiane PORTIER					X		
PONTECOULANT M. Jean-Pierre MOURICE					×		
SAINT-DENIS-DE-MERE		,					
M. Jean-Pierre BINET					×		
TERRES-DE-DRUANCE							
M. David MADELAINE	x						
M. Yves LECHAPTOIS	×						
M. Jean TURMEL	х						
BEAUMESNIL							
M. Gilles PORQUET			1		х		
CAMPAGNOLLES							
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x						
LANDELLES-ET-COUPIGNY				1			
M. Blaise MICARD				X			
LE MESNIL-ROBERT							
M. Jean-Paul MASSUS				x			
NOUES-DE-SIENNE							
M. Hervé BAZIN	ж						
M. Hervé DUPARD	×	1-7-1-1					
Mme Reine EUDE	×						
M. Joseph FAINS	×						
M. Roger LANGLOIS	×						
M. Patrick MADELEINE	×						
M. Serge MAUDUIT	ж						
M. Jean-Pierre NOURRY	ж						
M. Georges RAVENEL	ж						
Mme Marie-Josèphe VIARD	×						

		Excusés					
Noms des Conselliers	Présents	* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (erticle L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	Absents		
PONT-BELLANGER							
Monsieur Christian MARIETTE		x : représenté par M. Alain DUCHESNEY					
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					,		
M. Jean-Claude TROCHON	×						
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU	0						
Mme Catherine GARNIER	×						
SOULEUVRE-EN-BOCAGE							
Mme Nicole BEHUE	ж						
M. Alain DECLOMESNIL			X : M. Marc GUILLAUMIN				
M. Régis DELIQUAIRE	ж						
Mme Nathalie DESMAISONS	x						
Mme Julie DUBOURGET	×						
M. Didier DUCHEMIN	x						
M. Gérard FEUILLET	x						
M. Marc GUILLAUMIN	x						
M. Francis HERMON	х						
Mme Sonja JAMBIN				х			
M. Jean-Marc LAFOSSE	x						
M. Edward LAIGNEL	×						
M. André LEBIS	х						
Mme Bérengère LEBOUCHER					×		
Mme Colette LESOUEF					×		
M. Claude MAIZERAY			X : M. Régis DELIQUAIRE				
Mme Natacha MASSIEU				x			
M. Michel MOISSERON	x						
Mme Monique PIGNE	ж						
VALDALLIERE							
Mme Sarah ANNE					×		
Mme Rolande BLIN	ж						
M. Frederic BROGNIART	x						
Mme Caroline CHANU	x						
M. Herve CHANU	х						
M. Gilles FAUCON	x						
Mme Josette GAUTREAU					×		
M. Rémi LABROUSSE	x						

2019/10b

			Excusés		Absents		
Noms des Conseillers	Présents	* <u>Représenté(e) par</u> : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir			
Mme Anita LAIR					×		
M. Gilbert LOUIS					×		
M. Patrick POUPION	x						
Mme Cécile QUESNEE- COUPPEY					ж		
M. Michel ROCA	x						
Mme Anne ROHEE					x		
VIRE NORMANDIE					,		
M. MARC ANDREU SABATER	x						
Mme Claudine ARRIVE	×						
M. Roiand BERAS					×		
Mme Annie BIHEL	x						
M. Femand CHENEL	×						
Mme Marie-Ange CORDIER	x						
M. Serge COUASNON	x						
Mme Nicole DESMOTTES	x						
Mme Roselyne DUBOURGUAIS	x						
M. Plerre-Henri GALLIER	×						
Mme Nadine LETELLIER			X : M. Pierre-Henri GALLIER				
Mme Catherine MADELAINE	×						
M. Gilles MALOISEL	×						
M. Gérard MARY	x						
M. Rémy MAUBANT	x						
Mme Marle-Odile MOREL	×						
M. Régis PICOT	x						
M. Gaëtan PREVERT	×						
Mme Isabelle SEGUIN			X : Mme Catherine MADELAINE				
M. Guy VELANY	ж						
T ATA 1	-						
TOTAL Nombre de Membres en	61	1	5	4	14		
exercice			85				
Nombre de conseillers présents		62					
Quorum			43				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)			67				

« Chers collègues,

M. le 1er Vice-Président présente l'avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) Secteur Ouest de la Communauté de Communes Pré-Bocage Intercom (PBI), en tant que Personne Publique Associée (PPA), au regard du statut d'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) limitrophe.

Vu l'article L. 153-40 du code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau » :

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Pré-Bocage Intercom, en date du 27 février, par laquelle le projet d'élaboration du PLUI Secteur Ouest a été arrêté :

Vu le statut de Personne Publique Associée (PPA) conféré par la Loi aux Établissement Publics de Coopérations Intercommunales (EPCI) limitrophe, lors de l'élaboration du PLUI :

Vu le dossier transmis à l'Intercom de la Vire au Noireau, ayant été sollicitée le 8 février 2019 pour émettre son avis sur le projet de PLUI arrêté en tant que PPA.

Considérant ce qui suit, l'Intercom de la Vire Noireau est limitrophe de Pré-Bocage Intercom, la collectivité porte un avis sur le projet de PLUI pouvant avoir une influence sur son propre territoire, Les élus du Conseil communautaire notent l'adéquation du projet affiché avec la politique de l'urbanisme au sein de l'Intercom de la Vire au Noireau (IVN), et ont étudié les points suivants du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) (cf. document Joint en annexe):

1. Démographie

La collectivité note la similitude de développement démographique projeté entre nos deux EPCI. Les deux territoires aspirent à une croissance annuelle d'environ 0,8% à l'avenir, avec un important effort porté sur le renforcement de l'armature territoriale actuelle.

2. Conforter une identité forte et singulière dans le grand paysage normand

La collectivité souligne la pertinence de retrouver le pôle Virois comme un relais stratégique de développement, afin de favoriser, entre autre, les circuits-courts dans le schéma de synthèse. Ce point fait écho au projet de Plan Alimentaire Territorial (PAT) qui pourra lier nos deux collectivités à long terme. De plus, les élus soulignent la volonté d'avoir une vision commune affichée également sur le tourisme vert et le sport de nature, avec la conjonction de nos deux territoires au sein de l'EPIC Tourisme naissant.

3. Affirmer une armature territoriale pour un cadre de vie de proximité

Comme nous avions pu le constater auparavant, le projet de PLUI affiche un renforcement de l'armature urbaine, et prend également en compte les pôles proches de l'Intercom de la Vire au Noireau, comme le Bény-Bocage. Cela met en avant la réalité des différentes aires d'influence des territoires les uns sur les autres. Par exemple, le dynamisme touristique de Pré Bocage Intercom, au travers de son parc zoologique, doit être maintenu grâce à des réseaux de communications partagés optimums, pour favorlser le rayonnement sur le tourisme local, au même titre que le Viaduc de la Souleuvre, dans l'autre sens.

4. <u>Assurer un développement respectueux des spécificités environnementales de l'ouest du Pré-</u> Bocage

- La collectivité note la prise en compte de grandes entités boisées de notre territoire, mais surtout la prise en compte de continuités écologiques liant l'Intercom de la Vire au Noireau et Pré Bocage Intercom. Le traitement de la trame verte et bleue devra s'atteler à intégrer conjointement nos deux entités qui partagent de nombreux éléments environnementaux.
- Concernant l'axe de la consommation foncière, la collectivité remarque la similitude de traitement en termes de densité sur les différents échelons de l'armature urbaine.

Considérant l'exposé ci-dessus des observations et réserves, les avis favorables de la commission « Urbanisme et Environnement » réunie le 07 mai 2019 et du Bureau Communautaire réuni le 13 mai 2019, il est proposé au Conseil Communautaire :

- de valider les remarques et observations précisées ci-avant relatives à l'étude de l'avis de l'Intercom de la Vire au Noireau sur le projet de PLUI Secteur Ouest arrêté par Pré-Bocage Intercom;
- d'émettre un avis favorable au projet arrêté de PLUI Secteur Ouest ;
- de mandater le Président ou le Vice-Président pour transmettre le présent avis à l'Intercom concernée et s'assurer de la diffusion publique. »

7/40

<u>Vote au scrutin ordinalre</u> :									
Pour:	67	Contre :	0	Abstentions:	0				
Adopté	à la majorité	🛛 Adopté à	l'unanimité	☐ Non adopté					
Arrêté en	séance les jour,	mois et an ci-dess	us et ont signé	au registre les memb	ores présents.				
		Président, Marc ANDREU S	100	M S					
		1	2 7 MAI 20						
			Recute						



Annexe à la délibération n°10b Conseil Communautaire du Jeudi 23 mai 2019 PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL





SECTEUR OUEST DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PRÉ-BOCAGE INTERCOM

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Version pour arrêt

Projet d'Amériagement et de Développement Durables du PLUI du section Durables du PLUI



QUELLES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT POUR DEMAIN ?

AU COEUR DE LA NORMANDIE, UN TERRITOIRE D'ACCUEIL STRATÉGIQUE POUR PROFITER DU GRAND OUEST LES GRANDES ORIENTATIONS DU PROJET



PADD du PLUI du secteur Ouest de la Communauté de Communes du Pré-Bocage Intercom - version pour arrêt

VEA | Page 4

démo.

QUEL DÉVELOPPEMENT DÉMOGRAPHIQUE ET RÉSIDENTIEL POUR DEMAIN ? Un scénario prudent au regard des réseaux : proposition d'un bilan d'étape en 2030

Un objectif résidentiel de 1260 logements à horizon 2035, soit environ 15 000 hab.

(+2520 habitants environ)

	2008	2008 à 2019 variation annuelle	2013	2013 à 2035 variation ennuelle	2035	i
Population municipale		3000		0,8%	CHEET .	
Population des récéges. Table romanine des mitros laux de decorrement.		-0,22%		-0,18%	14667 2,37	
Familisgements Newdomats processing Newdomats settledown Logamicals within	5,8 % 6,7%	59	87% 4,7% 8,3%		6862 6191	3,89 6,09
Renouvellement /an liux de renouvellement/an		0.0%		0,05%		
POINT MORT RENOUVELLEMENT VARIATION RES SEC VARIATION LOG VAC DESSERREMENT EFFET DEMOGRAPHIQUE		25 7 25 11 60		0 0 10	710 60 4 55 211 1061	
tnon Inc	logements o	dron 178 hab	uits entre 201 Itants suppléi sonnes par lo	nentalres		

L'ESTIMATION À ENVIRON 15 013

Un **objectif résidentiel intermédiaire** de 910 logements à horizon **2030**, soit environ 14 260 habs

(+1789 HABITANTS ENVIRON)

		Scenar	lo SCOT -⊅ fita	pe 2030			
	2008		2013 variation annualle	2013	2013 4 2030 warranign Annuality	2080)
Future records						Jahren .	_
Christian Commercial			1,30%				
http://www.com/com/agens						EBV9	
Lufe strapetre dei mersignic						1230	
land of department			10.000				
Fair (oper-con)	-		114			1223	
hulduckes principalisis		473	19	85%		1830	
KIND OF BUILDING		5.8%	21	676		255	
opmretti (incarit)		2.7%	12(4)	1.33		867	
formulation of Art					1.21		-
- de ressure l'immunion :			4034				
POINT MORT			25		10		
REMOUNTAINERS					10	20.1	
VARIATION RESIDEN			100		1	112	
ANNUAL DESIGNATION.			29		(0)	100	
THE STREET WHEN THE			-3.0		. 83	140	
CHITTEMOSTAPHIQUI	11000		68		43	XIX	
Constructions neuves à réalise	r 2013-2	2030			36	333	
mon hid	ije svoji Idérani	t envio Lenvio a cetto	on 178 habl on 2.45 per e projection	ili: entre 201 fanta cimpléi sonnes par lo , CE QUI I	nanlaha		







Rappel de la répartition du SCOT, des objectifs résidentiels par niveau d'armature territoriale

Póle rinci al	SCOT 37%
Pole retai:	12%
Pôle de Froximité	2066
Autres Continue	31%
	100%

Estimation du nombre de logements à produire en densification et extension, par commune nouvelle.

	Extension			densification			2017-
	2017-2030	2030-2055	total	2017-2030	2030-2035	total	2035
Les Monts d'Aunay	291	128	419	130	14	144	563
Caumoni	32	19	51	147	16	163	214
Cahagnes	64	56	120	38	10	48	168
Dialan	58	25	83	20	9	29	112
Seulline	41	10	51	31	21	52	103
Val-de-Drörne	20	6	26	21	14	35	61
Bremey	4	0	4	6	6	11	15
Les Loges	4	0	4	2	2	4	8
Saint-Pierre du Presne	7	0	7	4	4	8	15
Total	521	244	765	399	95	494	1259

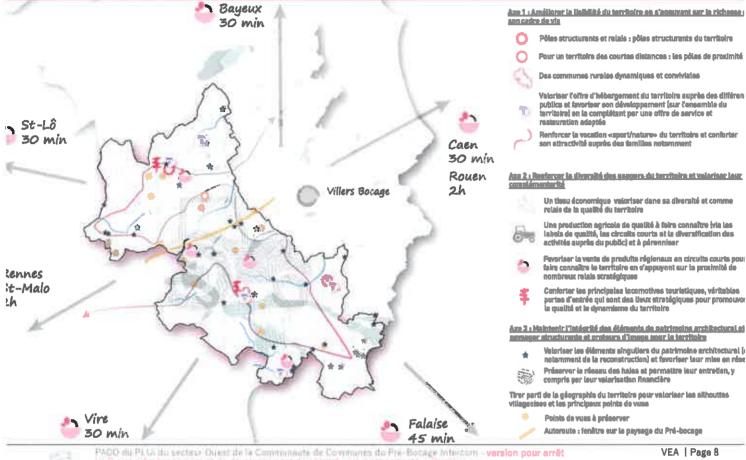
PARID du 19.00 du serveni Couet de la Commencia de Communes du Pre-Rocago Intercom : version pour arrêt

VEA: Page 6

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT **DURABLES DU PRÉ-BOCAGE SECTEUR OUEST**

AU COEUR DE LA NORMANDIE, UN TERRITOIRE D'ACCUEIL STRATÉGIQUE POUR PROFITER DU GRAND QUEST J

CONFORTER UNE IDENTITE FORTE ET SINGULIERE DANS LE GRAND PAYSAGE NORMAND



CONFORTER UNE IDENTITÉ FORTE ET SINGULIÈRE DANS LE GRAND **PAYSAGE NORMAND**



AXE 1. AMÉLIORER LA LISIBITÉ DU TERRITOIRE EN S'APPUYANT SUR LA QUALITÉ DE SON CADRE DE VIE

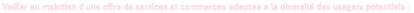
- Le pôle principal des Mont-d'Auney doit être confirmé comme moteur pour le développement du territoire, portant largement le développement résidentiel et confortant son potentiel économique et aurtout commercial majeur.
- Le pôle relais de Caumont-sur-Aure participera activement à la production de logements et garantira un certain équilibre économique et de vices sur le territoire. Il confortere par allieurs son rôle de locomotive touristique en complément de Dièlen-sur-Chaîne.

Les pôles de proximité (Cahagnes et Diálan-sur-Chaîne) développeront une offre résidentielle en cohérence avec feur offre de services et commerces de proximité qu'ils veilleront à maintenir. Distan-sur-Cheine devra maintenir son rôle de pôle touristique en favorisant la développement des principaux sites et d'une offre nouvelle d'une part, et d'une offre économique et de services associée d'autres part,



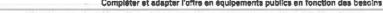
Les autres communes se développeront de sorte à entretenir leur dynamisme, en fonction de leurs capacités, de leur proximité avec les différents équipements (notamment scolaires) et de leur accessibilité.

- Attirer des entreorises, c'est d'abord attirer des salariés et des habitants. Il s'agit ici de s'appuver sur la localisation stratégique de l'Ouest du Pré-Bocage entre de nombreux pôles économiques, pour diversifier son offre réaldantielle et attirer des catégories socio-professionnelles plus variées.
- Conforter l'effre d'hébergement touristique "nature" par le développement de services ou activités connexes (en restauration notamment). Il s'agira également de veiller au maintien de la qualité paysagère et architecturale des espaces d'hébergements touristiques.
- Conforter l'offre hotelitère "traditionnelle" et la compléter par un espace d'accueil permettant d'organiser des séminaires par exemple.



Le niveau de services et de commerces doit naturellement être pensé en cohérence avec les besoins des résidents mais aussi des entreprises et des touristes qui pourront ainsi compter sur la qualité de vie du Pré-bocage Quest pour leurs besoins "quotidiens".

- Renforcer la vocation touristique "sports/nature" du territoire attractive pour les familles en étoffant l'offre de feleire, notemment à destination des enfants (résidents et touristes) et s'appuyer sur les chemins de randonnées pour étoffer l'offre d'aires de loisirs, d'espaces pédagogiques, etc.
- Dans une logique d'amélioration de son offre de services et de convivieilté, d'accueil, l'ouest du territoire doit pouvoir se doter d'une selle culturelle capable de fédérer les divers usagers mais aussi les habitants ou entreprises des territoires voisins.
 - Compléter et adapter l'offre en équipements publics en fonction des besoins





CONFORTER UNE IDENTITÉ FORTE ET SINGULIÈRE DANS LE GRAND PAYSAGE NORMAND



AXE 2. RENFORGER LA DIVERSITÉ DES USAGERS DU TERRITOIRE VECTRICE D'UNE RICHESSE ÉCONOMIQUE ET GULTURELLE

Dans un soucis d'amélioration des conditions d'accuell des usagers, le territorie souhaite limiter l'effet "communes dortoirs" que connaissent un certain nombre de villages, en renforcant les différents segments de l'économie locale qui tous, contribuent à la quelité de vie du territoire.

Soigner les espaces commerçants des centres-bourgs par des aménagements de qualité et en favorisant un développement harmonieux des façades commerçantes, dans le respect de l'identité des villages et des typologies de bâtis dans lesquels ils s'insèrent.

Assurer une certaine homogénéité dans la qualité des aménagements des zones économiques et y garantir une architecture de quelité.

Soigner les interfaces entre les espaces touristiques et les espaces qui les jouxtent (intégration urbaine et paysagère des locaux économiques Installés dans les bourgs et à proximité des espaces d'intérêt touristiques majeurs, espaces visibles depuis les GR et chemins de randonnées strucurants par exemple).

Permettre l'évolution, le développement et la diversification de l'offre des différents espaces touristiques et notemment les deux principales locomotives que sont le Zoo de Jurques et le Souterroscope des Ardolslères à Caumont-sur-Aure.

Supplying the Landsconner communication of the richesse du territoire et de san amount de statement de san any existence et de san amount de statement de san any existence et de san any existence et



La laurinia baranti is d'are agricultura de qualité portée par des exploitations dynamiques. Il la gelli liber limit le 10-10 de co perille 110 former plus e. direction to appear in percention depend or in the property of the principal and a company of the company of the formal and the Phone.

Favoriser la vente de produits régionaux en circuits courts pour faire connaître le territoire. Sa localisation stratégique à proximité de nombreux relais de produits régionaux est une réelle poportunité pour l'agriculture locale de rayonner sur le quart Nord-Quest de la France.

Permettre la diversification des exploitations et notamment les plus petites, plus fragilles (activités d'hébergement, fermes pédagogiques) afin d'assurer leur perennité.

Favoriser le développement de l'activité agricole en maintenant un potentiel épandable important sur la territoire, en limitant la proximité des tiers autour des exploitations, notamment d'élevages, en traitant les limites d'urbanisation par des especes tampons permettant une bonne cohabitation entre les pratiques agricoles et résidentielles mais aussi des autres segments de l'économie locale et maintenir l'accessibilité des sièges d'exploitations principaux et secondaires lors des aménagements et développement des bourgs.

PADD du PLU du sectuli Ouest de la Communauté de Communas du Pre. Bocaga bris com , version pour arrêt

VEA | Page 10

CONFORTER UNE IDENTITÉ FORTE ET SINGULIÈRE DANS LE GRAND PAYSAG NORMAND

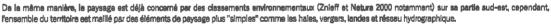


AXE 3. MAINTENIR L'INTÉGRITÉ DES ÉLÉMENTS DE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET PAYSAGER STRUCTURANTS ET PORTEURS D'IMAGE POUR LE TERRITOIRE

Pour se développer et rester attractif sans perdre son identité ni la qualité de son image, le territoire doit trouver un équilibre entre une forte exigence de qualité architecturale et paysagère et une certaîne souplesse dans le cadre réglementaire qu'il apportere à son urbanisation.

Le territoire compte une vingtaine de "monuments historiques" mais l'on dénombre plutôt une quarantaine d'élements de patrimoine architectural remarquables justifiant une attention particulière.

- Mettre en réseau ces éléments de patrimoine, tantôt (solés, tantôt regroupés pourront faire l'objet d'aménagements doux (aménagements existants et à compléter) afin de mieux les faire connaître auprès des différents publics.
- Assurer le maintien de la qualité de ces éléments, soit per une protection stricte, soit per un encadrement des évolutions à apporter. En effet, le souhait de partager et faire connaîtra la richesse du patrimoine local paut nécéssiter la création d'aménagements en vue d'améliorer ou simplement permettre leur accessibilité, qui pourront être autorisés.



- Protéger les paysages de landes, sensibles et caractéristiques du Pré-Bocage.
- Prendre en compte la sensibilité de la ressource en eau et son rôle dans le paysage lors du classement des berges des différents cours d'eau
- Favoriser la préservation du réseau des hales caractéristiques du paysage bocager. Il s'agira de trouver un équilibre entre valorisation économique et protection stricte des haies les plus remarquables.

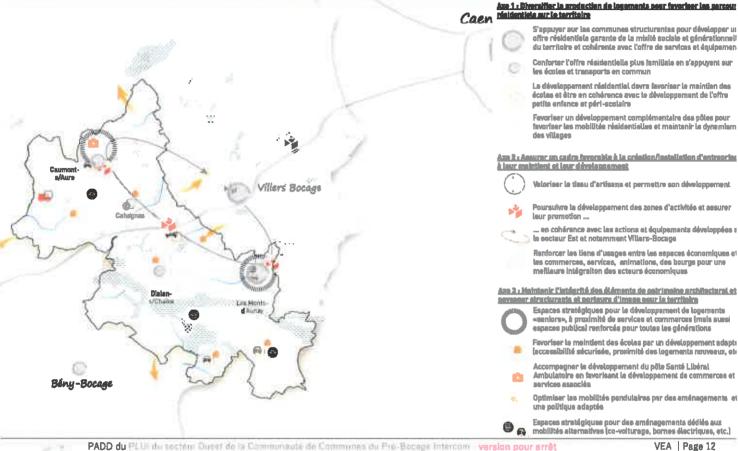
- Marmoniser la qualité des aménagements des principales entrées de ville et développer une "écriture urbaine" au sein des espaces les plus stratégiques
- Tirer parti des grandes caractéristiques géographiques (topographie, A84 notamment) pour valoriser les allhouettes villageoises les plus caractéristiques et protáger strictement les points de vues structurants du paysage.
- Conforter et renforcer l'accessibilité des pôles d'attractivité : qualité et quantité du stationnement, des aménagements routiers et des liaisons douces notamment. Les aménagements associés et à proximité ainsi que leur accessibilité seront pensés de telle sorte à ce qu'ils participent pleinement d'un même ensemble, à la fois accuelliant et fonctionnel.

- Maintenir des points de vues sur le grand paysage depuis les espaces urbanisés en préservant les principaux existants
- Valgriser et préserver le patrimoine de la reconstruction, notamment à Aunay-sur-Odon qui en est la princiaple vitrine
- Apporter une attention particulière aux palettes chromatiques pour maintenir les ambiances des villages



Favoriser les changements de destination des bâtiments d'Intérêt patrimonial

AFFIRMER UNE ARMATURE TERRITORIALE POUR UN CADRE DE VIE DE PROXIMITÉ



PADD du PLUI du sectem Duest de la Communauté de Communas du Pre-Bocage Intercom version pour arrêt

AFFIRMER UNE ARMATURE TERRITORIALE POUR UN CADRE DE VIE DE PROXIMITÉ



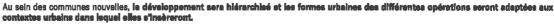
Le développement du numérique doit être considéré comme une priorité pour un développement choisi et maîtrisé ainsi que le maintien de la "compétitivité" et la qualité du territoire.

Compte-tenu de sa localisation attractive, de son niveau d'équipements et services mais aussi de sa volonté de conserver la qualité de vie et la convivialité des villages, le territoire se fixe un objectif de développement maîtrisé pouvant a opérer en 2 temps : environ 15 000 habitants en 2035, soit environ 14 200 habitants en 2030. Cet objectif impliquerait la production de près de 1260 logements à l'horizon 2035 et environ 910 d'ici 2030.

AXE 1. DIVERSIFIER LA PRODUCTION DE LOGEMENTS POUR FAVORISER LES PARCOURS RÉSIDENTIELS SUR LE TERRITOIRE

La développement du territoire doit être pensé en s'appuyant sur les atouts d'une armature territoriale constituée et reconnaissable mais doit également en permettre l'affirmation et le renforcement afin d'en maintenir toutes les complémentarités.

- S'appuver sur les communes structurantes et notemment les Ments-d'Auney et Caumont-sur-Aure pour développer une offre résidentielle garante de la mixité sociale et générationnelle du territoire (environ 60% de la production de logements).
 - Conforter une offre résidentielle plus familiale au sein des communes de proximité (Cahagnes et Jurques), en s'auppyant sur les écoles et transports en commun, notamment pour les logements aidés (environ 20% de la production de logements).
- Maintenir le dynamisme des communes rurales en favorisant le milleu associatif mais aussi en confortant les bourgs par une densification ou amélioration des espaces publics, supports de vies sociales, de rencontres et d'enimetion de la vie locale (soit environ 20% de la production de logements sur le territoire).



Par ailleurs, la construction de nouveaux logements, plus denses que la majorité de ceux existants sur le territoire et localisés dans les espaces aujourd'hul les plus urbanisés permettre aux hameaux, plus ruraux, de maintenir leurs qualités paysagères et de rester attractifs, garants d'une certaine "authenticité" du territoire.

Le développement résidentiel devra favoriser le maintien des écoles et accompagner le renforcement de l'offre péri-acciaire et petite enfance.



AFFIRMER UNE ARMATURE TERRITORIALE POUR UN CADRE DE VIE DE PROXIMITÉ



Dans l'optique de maîtenir la vitalité du territoire, de limiter les déplacements pendulaires (domicile/travail) et de renforcer l'équilibre emplois/ habitants à l'Ouest du prébocage, les élus souhaitent se donner les moyens de poursulvre le développement économique du territoire par l'ouverture d'environ 32 ha de zones dédiées en complément des zones existantes et en s'appuyant notamment sur la zone économique Eco 5, stratégiquement située sur le territoire communautaire.

AXE 2. ASSURER UN CADRE FAVORABLE À LA CRÉATION ET À L'INSTALLATION DES ENTREPRISES, À LEUR MAINTIEN ET À LEUR DÉVELOPPEMENT

Valoriser I tis u d'a tisan

- Favoriser le maintien des artisans localisés dans le diffus et qui maillent fortement le territoire et permettre le développement du tissu en autorisant les nouvelles implantations, hors zones dédiées, lorsqu'elles sont compatibles avec les espaces d'habitat. Aussi, il pourra-tètre envisagé des extensions de certains hameaux afin de permettre le développement des activités existantes ou futures.
- Favoriser l'aménagement numérique des espaces identifiés pour le développement des activités artisanales, y compris dans le diffus.



- Améliorer l'image et la compétitivité des espaces économiques du territoire et favoriser leur dynamisme, en permettant leur développement pour accueillir une "masse critique" d'entreprises, créant un environnement favorable à l'émergence d'un "réseau" d'entreprises.
 - Ainsi, des extensions seront à prévoir pour les zones de type 1 (Mont-d'Aunay et Coulvain) et pour les zones d'activités de niveau 2 (Mont-d'Aunay et Caumont-sur-Aure).
 - Permettre l'Implantation d'activités mutualisées au sein des espaces les plus accessibles du territoire ou des zones structurantes.
- Le développement des espaces économiques et commerciaux des communes de Caumont-sur-Aure et des Monts-d'Aunay pourront être pensés de manière conjointe afin d'améliorer les conditions de travail et d'accès aux services des différentes entreprises du territoire et de leurs salariés :
 - Pérenniser les activités commerciales des centralités
 - Améliorer la qualité de travail des salariés et entrepreneurs de ces zones
 - Permettre une meilleure intégration des acteurs économiques aux dynamiques urbaines et à la vie du territoire
- Favoriser le maintien, ou le développement, des activités commerciales des bourgs en maintenant ou améliorant leur accessibilité pour tous les publics. Ainsi, une reflexion sur le stationnement et les cheminements doux sera menée lors des projets d'aménagement des bourgs notamment.

PADO du Pulli de sultani Cinest de la Communação de Communes da Pre-Bocaça letertum i version pour errêt

VER Trute 14

2.3

AFFIRMER UNE ARMATURE TERRITORIALE POUR UN CADRE DE VIE DE PROXIMITÉ

AXE3. ORGANISER UN TERRITOIRE FONCTIONNEL POUR DES MOBILITÉS OPTIMISÉES

Prevoir des amenagaments dediés aux mobilités douces et à la rationnalisation des espaces de stationnement foi des projette d'aménagements des bourgs

Le territoire dispose d'une diversité d'usagers qui utilisent donc les différents équipements, aussi, lors du développement des projets, la mutualisation des espaces de stationnement sera recherchée en cohérence avec les horaires d'utilisation obsevés et ceux projetés.

Par ailleurs, le territoire souhaite réduire les coûts liés aux déplacements d'une part mais aussi l'empreinte écologique de ces derniers. Dans cette double logique, le recours aux modes de déplacements alternatifs sers encouragé.

- par l'Installation de bornes de chargement pour véhicules éléctriques,
- i'implantation de nouveaux parkings de co-volturage et l'optimisation éventuelle des parkings existants,
- la séparation/sécurisation des usages sur voirie sur les parcours les plus fréquentés, à la fois par les résidents, les touristes ou les salariés.

considerer l'accessibilité des espaces d'habitats, de services et de commerces comme un levier permettant de répundir au l'besorts de outes les générations et favorisant les parcours résidentiels s⇔ la Pré Bocs, « au mema titre que les logament

Assurer la production et la promotion de petits logements au sein des pôles pour répondre aux besoins des plus jeunes et des plus âgées dans les opérations de plus de 10 logements situées à moins de 5 min à pieds des commerces et services de centralité. Le territoire veillers également à maintenir la part des logements aidés à 10% de l'offre résidentielle globale, avec un développement privillégié au sein des communes pôles.

- Considérant l'absence de Lycée sur le territoire, il s'agira de privilégier le développement des communes, dans les espaces où l'acces aux écoles est le plus simple et où les transports scolaires fonctionnent déjà blen, y compris accessibilité des transports vers les Lycées. A défaut, il s'agira de favoriser la sécurisation des espaces de mobilités douces permettant l'accès aux transports scolaires depuis les nouvelles opérations.
- Accompagner le développement du Pôle Santé Libéral Ambulatoire de Caumont-sur-Aure en favorisant, à proximité, l'implantation d'activités commerciales liées à la santé
- Favoriser le maintien des espaces commerciaux, économiques et associatifs de centralité par un réglement adapté, garant de la mixité fonctionnelle et du dynamisme des villages.

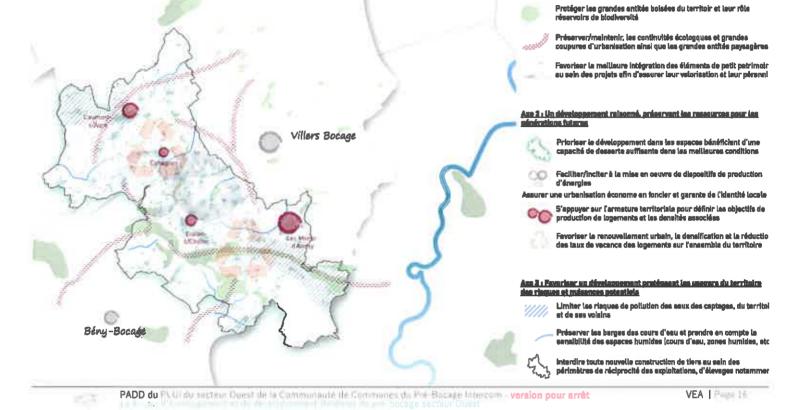




ASSURER UN DEVELOPPEMENT RESPECTEUX DES SPECIFICITES ENVIRONNEMENTALES DE L'OUEST DU PRÉ-BOCAGE

Cae Axa 1: Lutter centre la banellantion des provinces

surer un traitement qualitatif des franças d'urbenisation



3.1

ASSURER UN DÉVELOPPEMENT RESPECTEUX DES SPÉCIFICITÉS ENVIRONNEMENTALES DE L'OUEST DU PRÉ-BOCAGE

AXE 1. VERS LIN TERRITOIRE D'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGÈRE

Conscients de La richesse de leur patrimoine mais aussi de sa fragilité face à la diversité des dyamiques urbaines, environnementales ou économiques qui influent sur le territoire, les élus souhaitent engager une démarche à la fois volontarists et réalists de préservation et de valorisation de ces richesses.

Lister goods to handburder her payinger.



La qualité du paysage du Pré-Bocage est en grande partie liée à la capacité qu'a eu le territoire de préserver, jusqu'aiors, ce patrimoine constitué à la fois de pièces ou ensembles remarquables (faisant souvent déjà l'objet d'un classement), mais aussi d'éléments plus communa, dits "petit patrimoine" et qui font l'identité du territoire. Aussi, dans un contexte où le standardisation des formes d'urbanisation semble se généraliser, l'enjeu de préservation mais aussi de mise en valeur de ces différents éléments est fort pour le territoire.

- Il s'agira d'assurer un développement des différents espaces du territoire en cohérence avec leur contexte urbain et paysager, sfin de déterminer les densités, matériaux, formes et aménagements les plus adaptés.
- De la même manière, dans les projets, il s'agira de favoriser la meilleure intégration des éléments de petit patrimoine, qu'ils soient inclus dans les périmètres opérationnels ou à proximité (visibles ou directement accessibles) afin d'assurer leur valorisation et leur pérennité.
- Assurer un traitement qualitatif des franges urbeines (limites d'urbanisation) favorisant la préservation des silhouettes villageoises et l'intégration du bâti dans le paysage, d'autant plus împortant dans ce territoire Bocager.

Bicharge payoneers at reclassive environmentals, more assessment bases incides income environment lines.



La richesse du paysage local est en grande pertie liée à la **diversités de ses milieux et leur capacité à dialoguer ensemble,** leurs transitions, leurs connexions. Aussi, plus que la préservation des paysages, la préservation des milieux est un enjeu majeur pour le Pré-Bocage, en particuller sur sa partie Ouest. Il s'agira donc de préserver les continuités écologiques dont les haies, landes et zones humides sont les principaux supports.

- Favoriser la valorisation économique des haies qui permettront de pérenniser et surtout d'entretenir le réseau bocager.
- Protéger les principaux réseaux de hales qui bordent les voleries du territoire.

Afin de maintenir l'ambience des villages et de leurs différents espaces, il s'agira d'utiliser en priorité les essences locales lors des aménagements paysagers des espaces publics et les végétalisations de clôtures.

Par allieurs, les ciôtures perméables à la petite faune locale seront privilégiées afin de maintenir les continuités écologiques même en dehors des grands corridors structurants.

ASSURER UN DÉVELOPPEMENT RESPECTEUX DES SPÉCIFICITÉS ENVIRONNEMENTALES DE L'OUEST DU PRÉ-BOCAGE

AXE 7. UN DÉVELOPPEMENT RAISONNÉ, PRÉSERVANT LES RESSOURCES POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

basics was achieved in company of facility for the College of an in the College of the College o

Le souhait du Pré-Bocage de maintenir la vocation agricole de son territoire se traduit à la fois par un projet favorisant le développement des activités at l'optimisation de sa consommation foncière d'une part, mais aussi par une mellieure localisation de cette consommation d'autre part, au profit d'un renforcement des espaces de centralité et d'un usage plus limité de la volture notamment.

Le projet porté pour les 18 ans à venir, vise à optimiser la consommation foncière par un accreissement de la productivité résidentielle notamment. Ainsi, alors que la consommation foncière, toute destination confondue, hors constructions agricoles, est de 185ha (dont environ 139 ha en extension), sur la période 2000-2016 (soit 12 ha/an), le projet prévoit une réduction de la consommation foncière globale d'environ 20% (environ moins 30%/an).

Pour assurar la mise en place de cet objectif tout en tenant compte de la réalité du marché local, le territoire mise sur :

- la dansification du foncier stratégique en renouvellement urbain (solt près de 40% de la production de logements à horizon 2035).
- le respect des densités brutes suivantes, pour toute opération portant sur une assiette foncière de plus de 1000m² en renouvellement et pour toute opération en extension urbaine. Ces densités pourront être adaptées à leur contexte urbain direct. :
 - Commune déléguée d'Aunay-sur-Odon : densités brutes moyennes de 20 logts/ha en renouvellement et 18 logts/ha en extension.
 - Communes déléguées de Caumont-l'Eventé et Bauquay : densités brutes moyennes de 15 logts/ha en renouvellement urbain et 12 logts/ha en extension.
 - La commune de Cahagnes et la commune déléguée de Jurques : densités brutes moyennes de l'ordre de 12 logt/ha en renouvellement et 10 igts/ha en extension.
 - Sur les eutres communes et communes déléguées, une densité brute moyenne de 10 logts/ha sera appliquée, qu'il s'agisse de renouvellement ou d'extenion.
- la réduction du taux de vacance au sein des villages.
- Le développement des zones économiques stratégiques existantes, à proximité des infrastructures et centralités principales, permettant d'optimiser les déplacements, l'accessibilité et la visibilité des entreprises.

And the second s

- Prioriser le deserte en seu potable suffisante dans
- De la même manièra, sans être exclusif, il s'agira de prioriser le développement dans les communes, des secteurs bénéficient d'un système d'assainissement collectif adapté ou en capacité de se développer.
- Les capacités de défense incendie, à court et moyen termes, des différents hameaux seront prises en compte dans la localisation des extensions urbaine
 - Favoriser le développement du recours aux énergies renouvelables et à sa production sur le territoire

PADO de Ptiti de series Coest de la Communante de Communes du Pre Booge Intercon version pour arrêt

WEAT Page 13

3.3

ASSURER UN DÉVELOPPEMENT RESPECTEUX DES SPÉCIFICITÉS ENVIRONNEMENTALES DE L'OUEST DU PRÉ-BOCAGE

AXE 3. FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT PROTÉGEANT LES USAGERS DU TERRITOIRE DES RISQUES ET NUISANCES POTENTIELS

Alors que le territoire est concerné par plusieurs risques naturels (inondations, cavités, remontées de nappes) et industriels (iCPE), peu d'habitants y sont aujourd'hui confirontés. Aussi, le développement du territoire devra permettre de maintenir cette qualité de vie en interdisant les constructions en zones à risques et en limitant les possibilités de développement des constructions existantes dans ces zones.

Par ailleurs, le territoire accueille de nombreux éleveurs dont certaines exploitations classées ICPE, d'autres en limite du seuil RSD/ICPE, aussi l'objectif est de permettre, autant que possible, l'évolution et l'adeptation de l'activité agricole locale et de ses exploitations, aussi :

Le développement de ces activités doit être privilégié en interdisant toute construction de tiers au sein des périmètres de réciprocité.

- En favorisant le maintien d'une bonne cohabitation entre habitants et agriculteurs
- En prévoyant un espace tampon, entre certaines exploitations et les espaces de développement

Si le territoire a su préserver ses habitants des principaux risques naturels qui l'impactent, il est actuellement sujet à une capacité de desserte en eau potable très fragile sur certain secteurs, aussi, le développement du territoire devra se faire en tenant compte de cette contrainte (cf. partie précédente).

- Les périmètres de protection des captages devront faire l'objet d'une attention particulière et notamment d'une constructibilité limitée dans les périmètres de protection rapprochée et éloignée.
- Eviter le développement et la constructibilité au sein des zones naturelles humides et sensibles.
- Préserver le maillage bocager, qui permet également de lutter contre le vent et les ruissellements.